



Abus du téléphone portable + heures injustifiées

Par **anonyme126**, le **13/01/2010** à **02:56**

Bonjour,

Malgré deux notes de services précisant que l'usage du téléphone portable mis à la disposition des salariés est à usage strictement professionnel et que l'utilisation personnelle du téléphone portable de l'entreprise, sur justificatif, pourra donner lieu à une demande de remboursement et de rester dans la limite du forfait mensuel, malgré cela certains ne respectent en rien la consigne et j'ai des notes de téléphone de plus de 200 € en moyenne avec 10 à 15 h

que dois-je faire,

est-ce un motif de licenciement (sachant que j'ai les notes détaillées)

puis-je lui demander le remboursement des communications personnelles

de plus, étant une entreprise de bâtiment, ce salarié nous rend des feuilles d'heures tous les mois et nous savons qu'il n'arrive jamais à l'heure sur les chantiers et gonfle ses heures, comment pouvons nous le prouver ? (nous le savons entre le nombre d'heures et le travail fait) mais légalement quelles sont les preuves que je dois apporter, ne voulant pas impliquer les clients pour ne pas les perdre étant une jeune entreprise de moins de 2 ans, sachant que je vais mettre des géolocaliseurs dans les camions (les ouvriers ont été informés par note de service)

merci de bien vouloir m'apporter de l'aide et des conseils

Par **frog**, le **13/01/2010** à **05:19**

[citation]achant que je vais mettre des géolocaliseurs dans les camions (les ouvriers ont été informés par note de service) [/citation]

Combien de salariés ? Comment se justifie cette mesure ? La sécurité des salariés figure-t-elle parmi les objectifs ? Les représentants du personnel ont été avertis et/ou consultés ?

Par **anonyme126**, le **13/01/2010** à **23:06**

j'ai 3 salariés, donc pas de représentant du personnel, la géolocalisation me servira pour plusieurs raisons quelques exemples cités dans la note de service optimiser l'entretien des véhicules,

facturer les interventions au temps réellement passé (évités des litiges avec les clients)

anticiper au mieux les déplacements pour éviter les kms superflus

identifier de manière précise les heures supplémentaires

Sachant qu'il est arrivé que des clients nous ont prévenu que notre ouvrier était absent du chantier alors qu'il était censé y être et quand on lui pose la question il a toujours une réponse valable, de plus, vendredi dernier, je lui ai demandé d'être à un rendez vous de chantier avec le client pour expliquer des erreurs qu'il avait commises sur un chantier, cet ouvrier ne s'est pas présenté et était parti la veille sous prétexte qu'il avait fait ses heures, comment réagir face à autant de désinvolture

merci de votre aide, une jeune entreprise qui essaie de réussir dans un monde en crise et je passe des heures et des week-end entier au travail entre les chantiers et les papiers.